



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 février 2023 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 550, rue de Kilkenny, et désigné sous le numéro de lot 5 759 510.

La dérogation vise à autoriser la construction d'une résidence d'une superficie de 413 mètres carrés, alors que, dans le cas présent, le règlement exige une superficie minimale de 533 mètres carrés. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 27^e jour de janvier 2023.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA